

REGLEMENT de Courir à Pornic 2024

Article 1 : les courses

La 29ème édition de « Courir à Pornic » aura lieu le dimanche 21 juillet 2024, elle est organisée par le Côte de Jade Athlétic Club, section de l'Athlétic Club du Littoral 44.

3 courses sont programmées :

- 10,6 km (Course Christophe Ruer) – départ à 9h30 - Cadets à Masters, années 2008 et précédentes ;
- 3 km (Challenge Gavet) – départ à 10h45 – Benjamins-Minimes, de 2009 à 2012
- 1,5 km (Galopade – Challenge Mac Donald's) – départ à 11h15 – Eveil Athlétique - poussins, années 2013 à 2017, voire plus jeunes si accompagnés d'un parent.

Article 2 : conditions de participation

La course est ouverte aux licenciés et non licenciés, hommes et femmes. Tout athlète licencié F.F.A. et F.F.TRI doit fournir une photocopie de sa licence pour l'année en cours. Les autres coureurs devront fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins d'un an à la date de la course. Ce certificat est conservé par l'organisation (pas de photocopie possible sur place). ou un Parcours Prévention Santé. Voir article 3

Les mineurs, même licenciés, devront obligatoirement présenter une autorisation parentale signée (sauf pour la Galopade) disponible sur le stand d'inscriptions ou téléchargeable https://cotedejadeac.com/wp-content/uploads/2024/01/Autorisation-parentale_2024.pdf

Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Article 3 : Parcours Prévention Santé

La Fédération Française d'Athlétisme, sur avis de sa Commission médicale, a décidé de remplacer l'exigence de fourniture d'un certificat médical d'absence de contre-indication, par un parcours éducatif et d'information sur les risques liés à la santé dans la pratique de l'athlétisme, appelé « Parcours de prévention santé » (ou « PPS »).

Il ne concerne que les non licenciés majeurs.

Cette année vous pourrez utiliser le PPS pour valider votre inscription. La question vous sera posée lors de l'inscription. Le PPS remplace le certificat médical et demande 5 à 8 minutes pour l'obtenir. Le PPS est valable 3 mois.

Si vous avez un certificat médical valable au 21 juillet vous pourrez bien sûr l'utiliser

Lien pour obtenir un PPS <https://pps.athle.fr/>

Article 4 : conditions de course

Tout accompagnateur à pied, à bicyclette, trottinette, rollers, ou tout autre véhicule est interdit sur le parcours. Il sera le cas échéant arrêté par les commissaires de course.

Les coureurs sans dossard seront également arrêtés, ou écartés avant le franchissement de la ligne d'arrivée. En raison du circuit en boucles de « Courir à Pornic », les coureurs les plus rapides sont amenés à dépasser d'autres concurrents ; il est demandé de répondre aux appels des vélos ouvriers et de s'écarter pour faciliter les dépassements, donc pour raisons de sécurité le port d'écouteurs est interdit.

Article 5 : assistance médicale

Une assistance médicale sera assurée par un Médecin et les Secouristes de la Protection Civile, le PC se situant dans le village d'arrivée.

Article 6 : assurance

L'organisation est couverte par une assurance de responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées et liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 7 : chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un système à puce intégrée au dossard (jetable) qui sera initialisé au moment du départ. Le dossard doit être épinglé sur l'avant du maillot (OBLIGATOIRE POUR CLASSEMENT), de manière visible dans son intégralité.

Article 8 : inscriptions

Les inscriptions pour les 10,6 km et le 3 km se feront préférentiellement par internet sur le site www.timepulse.run à partir du 15 mai jusqu'au vendredi 19 juillet à 18h.

Le droit d'inscription est de : 10€ pour les licenciés F.F.A. F.F.TRI et 13€ pour les non licenciés

Frais de validation inscription en plus : 1,50 €

Vous aurez la possibilité d'effectuer un don au profit des Restos du Cœur de Pornic au moment de votre inscription.

Il sera toutefois possible de s'inscrire sur les lieux de retrait des dossards.

Dans ce cas un tarif unique de 17 € sera appliqué.

Gratuit pour la Galopade et le 3 km

En cas d'annulation à l'initiative de l'organisateur, remboursement de l'inscription 5€.

Pour le 10,6 km les inscriptions seront limitées à 1 000 participants

Article 9 : retrait des dossards

Retrait des dossards (sur présentation de la carte d'identité ou de la licence) :

- samedi 20 juillet de 10h à 18h à Décathlon Pornic.

- dimanche 21 juillet sur place, Quai l'Herminier de 8h à 9h.

Pour une question d'organisation, dans la mesure du possible venez retirer votre dossard le samedi.

Retenez votre numéro de dossard qui sera sur TimePulse après la fermeture des inscriptions le vendredi 19 juillet à 18h.

Une tierce personne a la possibilité de retirer les dossards pour d'autres personnes sur présentation de la carte d'identité ou licence de celles-ci.

Article 10 : Equipes

Il y a la possibilité de constituer des équipes qui ferait l'objet d'un classement. Les équipes seront constituées avec un maximum de dix coureurs, mixité possible. Le classement se fera sur les cinq premiers. Par contre il ne sera pas possible de constituer une équipe de club ou de licenciés dans le même club. C'est au moment de l'inscription que l'on vous posera la question de faire partie ou non d'une équipe.

Article 11 : Contrôle anti dopage

A l'issue de l'épreuve, un contrôle anti-dopage pourra être effectué par un médecin habilité par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Article 12 : les résultats

Il n'y aura pas d'affichage sur place des résultats. Ils seront disponibles sur les sites internet du club <https://cotedejadeac.com/index.php/nos-organisations/courir-a-pornic/classements/> et de Time Pulse www.timepulse.run

Article 13 : récompenses

10,6 km : aux 3 premiers hommes et femmes du scratch et au premier de chaque catégorie femmes et hommes

Un cadeau sera offert aux 800 premiers inscrits

Au tirage au sort 3 lots seront offerts par la Thalasso de Pornic ainsi qu'un paddle

3 km : Récompenses à la première fille et au premier garçon des minimes et des benjamins.

Galopade : lot à tous les participants à l'arrivée - Pas de podium ni classement.

Article 14 : droit à l'image

Les participants à l'épreuve (ou leurs parents) autorisent expressément les organisateurs du Côte de Jade Athlétic Club ainsi que leurs ayants-droits tels que les partenaires ou médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils apparaîtraient.

Article 15 :

Dans le cadre du respect de l'environnement, chaque coureur devra utiliser les nombreuses poubelles de tri sélectif mises à disposition afin que chacun évite de jeter tout objet sur la voie publique lors de la manifestation.